

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 février 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2012 - (n° 4332)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 15

présenté par  
M. Carrez

**ARTICLE PREMIER**

Après l'alinéa 65, insérer l'alinéa suivant :

« D. Au C du II de l'article 72 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011, les mots : « neuvième alinéa » sont remplacés par la référence : « 3° ». ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination.